

Catégorie de société

Haussez vos attentes, pas vos impôts

Investissements Russell est un pionnier dans la conception de portefeuilles de placement perfectionnés de type institutionnel destinés aux investisseurs particuliers qui travaillent avec leurs conseillers. Désormais, notre méthode de placement rigoureuse combinée à la diversification par catégories d'actif, styles de placement et gestionnaires est offerte avec des avantages fiscaux sans précédent.

QUATRE AVANTAGES FISCAUX DISTINCTS

La structure spéciale Catégorie de société permet l'administration de multiples fonds de placement à l'intérieur d'un seul «abri» fiscalement avantageux. Voici quatre des principaux avantages offerts par cette structure et la façon dont vous pouvez en bénéficier :

- 1. Obtenir des gains fiscalement avantageux sur les placements à revenu fixe.**
Les placements à revenu fixe jouent un rôle de premier plan dans tout portefeuille bien équilibré et diversifié. Le seul ennui, c'est qu'ils génèrent un revenu d'intérêts imposé à un taux presque deux fois plus élevé que le taux d'imposition des gains en capital. En investissant dans la Catégorie gestion du rendement Russell, vous pouvez vous attendre à obtenir la stabilité des rendements à revenu fixe et l'efficacité fiscale des gains en capital.
- 2. Minimiser l'impôt sur les distributions.** Russell offre de multiples séries pour les distributions de remboursement du capital (RC) dans plusieurs portefeuilles produisant un revenu. Étant donné que le RC est la forme de distribution du revenu la plus efficace sur le plan fiscal, elle accroît le revenu après impôt de l'investisseur.
- 3. Utiliser les pertes actuelles pour neutraliser les gains futurs.** Les investisseurs peuvent tirer avantage de la volatilité du marché financier et utiliser les pertes actuelles réalisées à la vente de fonds en fiducie pour neutraliser les gains en capital futurs dans des fonds Catégorie de société.
- 4. Rééquilibrer son portefeuille en franchise d'impôt.** En travaillant avec votre conseiller, vous pouvez modifier votre portefeuille sans payer plus d'impôt. Conservez l'équilibre de vos actifs sans réaliser de gains en capital imposables lorsque vous vendez des parts d'un fonds Catégorie de société pour acheter les parts d'un autre fonds Catégorie de société à l'intérieur de la même société de fonds communs de placement.

*Cet exemple hypothétique suppose ce qui suit : un taux de rendement de 9 % sur les actions et de 6 % sur les titres à revenu fixe; un revenu d'intérêts de 5 %, des dividendes de 1,5 %, un taux de rotation des actions de 2,5 %, un rééquilibrage mensuel et des frais d'opérations à terme de contrepartie de 0,50 % pour la Catégorie gestion du rendement Russell. Le taux d'imposition le plus élevé de 2008 en Ontario est utilisé pour le calcul des obligations fiscales. Cet exemple est utilisé pour illustrer l'impact de la croissance composée sur une structure de fiducie par rapport à une structure catégorie de société et ne représente pas des rendements réels ni des rendements futurs prévus. Les investisseurs devraient consulter leur conseiller fiscal avant de modifier leur stratégie de placement.

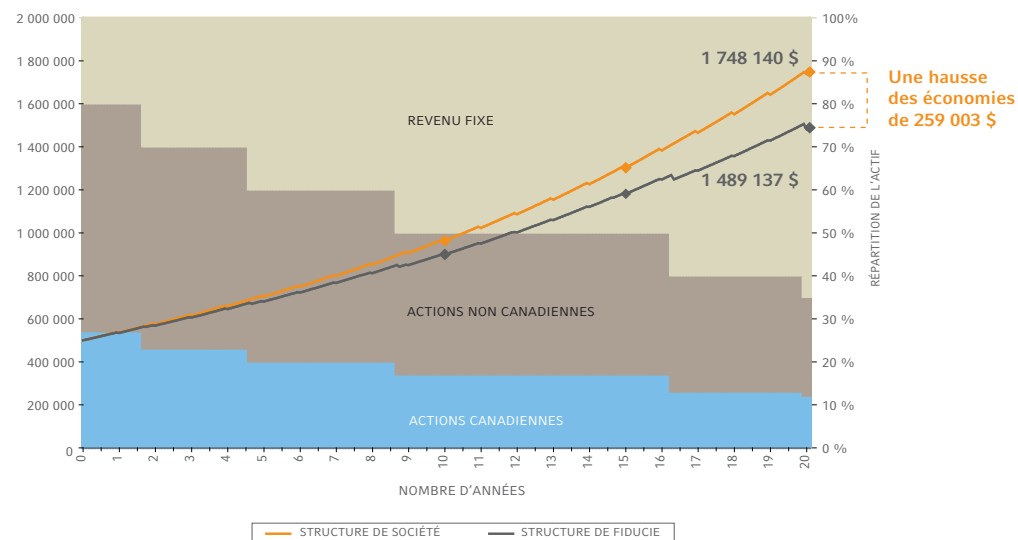
UN EXEMPLE D'ÉCONOMIES SUBSTANTIELLES

Jean et Anne prendront leur retraite dans 20 ans. Leur conseiller leur recommande d'investir 500 000 \$ dans une Catégorie portefeuille Russell composée à 80 % d'actions et à 20 % de titres à revenu fixe.

À l'approche de la retraite, leur conseiller modifiera progressivement la composition de leur portefeuille pour obtenir une répartition de 35 % d'actions et 65 % de titres à revenu fixe.

Grâce à cette structure Catégorie de société, Jean et Anne minimiseront les distributions imposables de leur portefeuille et éviteront l'impôt sur les gains en capital lors du rééquilibrage du portefeuille à l'intérieur d'une même société de fonds communs de placement.

À la retraite, la Catégorie de société leur aura permis de réaliser des économies d'impôt totales de **259 003 \$, soit plus de 17 pour cent.***



LA CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ VOUS CONVIENT-ELLE?

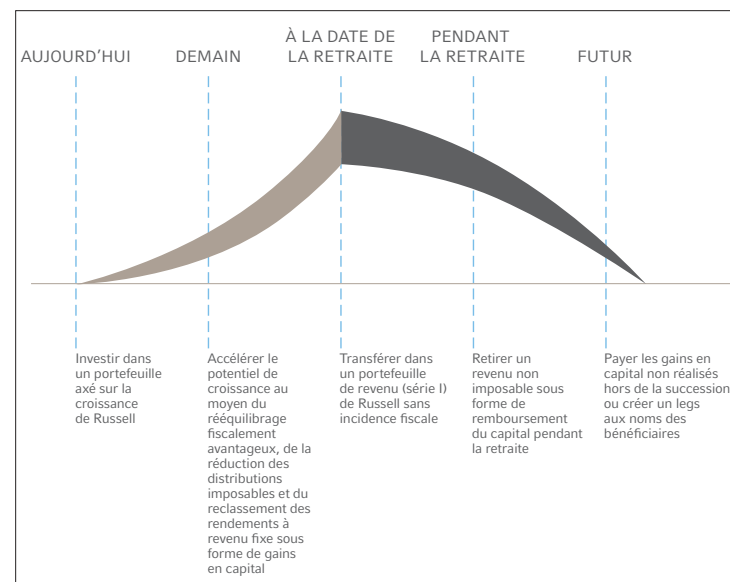
Si vous détenez des placements à l'extérieur de votre REER, la Catégorie de société Russell vous offre l'occasion d'obtenir un potentiel de croissance et de revenu supérieur et de profiter de stratégies intéressantes en matière de planification fiscale et de la retraite.

- › **Différer l'imposition des gains en capital.** Grâce au rééquilibrage de votre portefeuille sans la réalisation de gains en capital imposables, la Catégorie de société Russell est une excellente option au-delà de vos placements REER.
- › **Faire fructifier plus d'argent.** En minimisant les distributions et en générant des gains en capital sur les placements à revenu fixe grâce à la Catégorie gestion du rendement Russell, davantage de capitaux après impôt peuvent rester investis et continuer de fructifier pour vous.
- › **Recevoir un revenu supérieur après impôt.** Si vous recherchez des rendements à revenu fixe, la Catégorie gestion du rendement Russell peut vous donner cette stabilité tout en ayant le potentiel de générer des gains en capital fiscalement avantageux.
- › **Améliorer la planification fiscale et de la retraite.** La Catégorie de société Russell vous permet de choisir le meilleur moment pour la réalisation des gains en capital. Elle facilite également, au moment de la retraite, le transfert dans un portefeuille de revenu (série I) fiscalement avantageux sans déclencher d'incidences fiscales.

LA CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE VIE

La Catégorie de société Russell crée un «abri» fiscalement avantageux dont vous pouvez tirer parti au cours des étapes de votre vie. En travaillant avec votre conseiller, vous pouvez élaborer une stratégie à long terme uniforme :

- › **Aujourd'hui.** Bénéficiez du potentiel d'accélérer la croissance de vos actifs.
- › **Demain.** Travaillez avec votre conseiller afin que la composition du portefeuille reste conforme à vos objectifs; et apportez des changements à votre stratégie financière, au besoin, sans avoir à vous inquiéter des incidences fiscales.
- › **Retraite.** Effectuez un transfert dans une Catégorie portefeuille de revenu (série I) sans déclencher de gains en capital et profitez d'un revenu de retraite stable et fiscalement avantageux. De plus, grâce aux distributions de RC à la retraite, vous pouvez conserver votre admissibilité au régime de Sécurité de la vieillesse et éviter la récupération des prestations.
- › **Futur.** La Catégorie de société et la Catégorie série I peuvent faciliter les stratégies de planification successorale, comme la création d'un apport de revenus pour vos bénéficiaires ou des œuvres de bienfaisance qui vous tiennent à cœur.



Pour plus de renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez le site www.russell.com/ca dès aujourd'hui.

Aucune partie du contenu de cette publication ne constitue des conseils juridiques, fiscaux, sur les titres ou de placement. Il ne s'agit pas non plus d'une opinion concernant la pertinence d'un placement ni une sollicitation de quelque type que ce soit. La présente publication a été préparée par Investissements Russell Canada Limitée à titre d'information uniquement. Elle est disponible telle quelle. Investissements Russell Canada Limitée ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie à l'égard de cette information. Les placements dans des fonds communs peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur n'est pas garant du rendement futur. Le logo d'Investissements Russell est une marque de commerce de Frank Russell Company utilisée sous licence par Investissements Russell Canada Limitée.

© Investissements Russell Canada Limitée 2008. Tous droits réservés. Date de première publication : novembre 2008